

## VIII.

*Van den Prins aan de Regering der stad Gend.*

Meslieurs. Je croy que vous avez assez eu de cognoissance par la bonne renommée du service, que Monsieur de Tureine a fait par cidevant à l'Eglise et vraye religion, ayant plusieurs fois et si souvent exposé sa personne au danger de la mort. Et comment aussi y aura bientôt deux ans quil a esté fait prisonnier des ennemis au ravitaillement de Cambray, que mesmes nonobstant les longues poursuites par lui faites et plusieurs de ses parens, il n'auroit peu impetrer du Roy d'Espagne d'estre mis en liberté par voie de rançon ou autrement. Mais depuis peu de jours ençà, ainsi comme Il m'a fait entendre, on l'auroit asseuré, moiennant qu'il puisse impetrer que le sieur de Champaigny soit mis à rançon, que lui aussi semblablement y pourra estre mis, il m'a prié à ceste fin de vous en escrire, afin qu'entant qu'en vous est, vous le voulussiez consentir. Et daultant que je confidère ce que par cidevant led.<sup>t</sup> seig.<sup>r</sup> a fait pour l'avancement de la Religion et ce quil peult encores faire à l'advenir mesmement au bien et service de ce pays, je vous ai bien voulu escrire la presente pour vous prier, comme je fai de bonne affection, de vouloir ayder à ce seigneur de pouvoir sortir de ceste misère en la quelle il est, et outre le service qu'il vous en pourra rendre, Je me

tiendray ausfi grandement obligé à vous faire service. Sur quoy, mestant affectueusement recom-mandé à voz bonnes graces, je prieray Dieu,

Mesieurs, vous maintenir en sa saincte et di-gne garde. d'Anvers ce xxvij<sup>e</sup> d'apvril 1583.

Vre bien bon amy à vous faire service.

Guille<sup>e</sup> de Nasfau. (r)

### IX.

*Van denzelfden aan de Overheden en Aanzienlij-ken der stad Gend.*

Edele, Eerfame, Wyze, Bezondere, goede vrien-den. Wij hebben Ulieder schryven van den xxij<sup>en</sup> meye ontfangen, annopende de clachten ende rap-porten die ons fouden gedaen fyn, so van den hoogh-bailliu van Waes als van den staet ende beleedt van de affairen der stede van Ghendt, waar van wij ons niet genoegh en hebben kunnen verwonderen, also wy noyt genegen fyn geweest eenige maren ofte rapporten lichtveerdelick te gelooven, ende parti-culierlick ons noyt niet en is ter ooren gecom-men

---

(r) Het opschrift was: A Messieurs les Eschevins et Conseil de la Ville de Gand.